

Vous avez dit sécurité ?

Le sujet incontournable de la campagne pour les élections municipales de 2020 serait la sécurité, et malheur à la liste qui ne promettrait pas de raser gratis sur ce sujet...

- **1)** Ce thème vaste aux contours parfois flous, qui inclut des points très différents comme on peut le constater ci-dessous, est présenté dans le programme de la liste VIVRE consultable sur son site internet sur lequel nous invitons le lecteur curieux et d'esprit libre à aller s'informer : <https://saintseplusbellemaville.websself.net/programme>



Par ailleurs, sur le site FB (<https://www.facebook.com/saintseplusbellemaville/?ref=bookmarks>) de cette liste, on peut lire ceci sur ce thème en date du 26 février dernier :



En période de campagne électorale, il faut forcément « **envoyer du lourd** » (on notera le cadrage subtil sur le dos de **3** policiers municipaux comme proposé dans le programme ci-dessus, du travail de pro) à l'attention des sympathisants et des lecteurs susceptibles d'opiner du chef en lisant ces lignes (nous avons souligné en rouge **l'affirmation péremptoire mais inexacte**) sur le mode « Ah oui, c'est bien vrai ça » sans risquer une migraine.

Le lien fourni est intéressant et est supposé illustrer la justesse des mesures préconisées par la liste VIVRE, en particulier en insistant sur **une tendance forte au renforcement des polices municipales**.

Nous invitons également le lecteur à en prendre connaissance afin de pouvoir comparer et mieux comprendre nos positions en la matière pour Saint-Sébastien :

<https://www.institutmontaigne.org/blog/municipales-2020-la-securite-au-coeur-des-preoccupations>

Nous avons une **observation majeure** par rapport au contenu légèrement « orienté » de ce blog de l'institut Montaigne intitulé « Municipales 2020 : la sécurité au cœur des préoccupations » :

Les analyses proposées sont tirées d'une **étude plus large menée sur les 11 plus grandes villes de France**, et ne sont **pas des références comparables ni transposables** à une commune de la taille de Saint-Sébastien, avec ses problématiques locales d'intensité bien moindre de prévention et de répression dans des secteurs spécifiques.

Nous souscrivons aux observations du rapport parlementaire intitulé « *D'un continuum vers la sécurité globale* » de septembre 2018 rappelant que « *la police municipale est d'abord un outil au service de la sécurité **qui est défini localement** et qui ne saurait répondre à une typologie ou à une **doctrine d'emploi unique*** ».

Par contre, même si le cadre légal en vigueur prévoit que « *les effectifs, les modalités de fonctionnement, le périmètre des missions exercées et les équipements des policiers municipaux relèvent de la **seule volonté du maire*** », nous affirmons sans ambiguïté que **notre conception du rôle du maire en la matière n'est pas d'être un décideur éclairé mais solitaire.**

Suite à une question posée sur ce blog, la réponse avec des passages soulignés mérite quelques commentaires :



A défaut de pouvoir disposer de chiffres de source indépendante sur l'**insécurité réelle** dans notre commune et d'un bilan sur l'activité de la police municipale durant la dernière mandature, nous aurions apprécié de pouvoir évaluer sur quelles bases un financement prévisionnel avait été établi par la majorité sortante pour poursuivre « ces véritables actions », a priori celles décrites dans les 5 points exposés dans son programme.

Et bien non, grâce à un suspense savamment entretenu, **seuls les participants à la réunion publique** du 13 mars, (à laquelle au passage nous offrons ici une publicité non censurée) auront la possibilité de **connaître ces chiffres avant de se prononcer dans l'urne**, même s'il n'est pas déraisonnable de penser qu'une très large majorité de ces participants acquis à la cause auront de toute façon déjà déterminé leur choix.

Pour les « autres », il sera difficile de voter en toute connaissance de cause sur ces points de détail le 15 mars.

- **2)** Notre proposition 3 résume une **position de principe** sur ce sujet pour notre commune :

« Assurer la sécurité des personnes et des biens par une Police Municipale de proximité, **assurant des missions de présence et de prévention** ».

La police municipale est présentée sur le site officiel de la commune :

<http://www.saintsebastiendemorsent.fr/fr/information/92888/police-municipale-securite>

La politique de l'équipe municipale sortante sur ce sujet y est présentée ainsi :

« *Les missions de la Police Municipale s'orientent autour de 3 axes principaux :*

- *La prévention et la proximité : sont les axes de travail principaux qui visent à empêcher les infractions, en informant, et en assurant une présence visible et dissuasive.*
- *L'éducation : qui vise à apporter l'information et donner des repères (intervention dans les écoles).*
- *La répression : Si malgré la prévention et l'éducation les règles de vie en société ne sont toujours pas respectées, la répression qui consiste à relever les infractions doit permettre de rappeler les obligations de sécurité.*

La police municipale est composée de 2 agents qui travaillent en journée et effectuent également des rondes de nuit. »

Nous souhaitons **inviter les Sébamorsentin(e)s à participer à un débat** portant sur le rôle des agents de police municipale et le redéploiement de ces missions au regard des attentes de la population, **que nous respecterons.**

En particulier, **par rapport à la situation actuelle**, nous formulons les observations suivantes :

- Nous estimons que **les rondes de surveillance et les éventuelles interventions de nuit** (i.e entre 22 h et 6 h) ne doivent pas être assurées par la police municipale, mais **exclusivement par la Gendarmerie Nationale**.

En effet, la taille et la configuration de notre commune **ne permettent pas budgétairement et ne justifient pas techniquement** de devoir disposer des effectifs suffisants pour accomplir correctement cette mission spécifique, qui nécessite notamment l'adoption d'un système d'astreintes, des repos compensateurs, etc...

Pour y répondre dans de bonnes conditions de sécurité, il faudrait 3 agents par ronde, ce qui impliquerait alors un **effectif de taille critique fonctionnelle du service d'au moins 6 agents**.

Aussi à l'exception de la participation à la sécurisation d'évènement exceptionnels, dont l'exemple type est la fête nationale, nous proposerons la **suppression de l'affectation de la police municipale à cette mission**.

- La police de proximité passe par le **contact direct avec les citoyens**, et avoir une présence visible et dissuasive entre 6 h et 22 h suppose que les agents ne soient pas cantonnés à des déplacements avec leur véhicule de service, au demeurant indispensable à l'accomplissement de certaines de leurs missions.

En d'autres termes, **la marche et les déplacements à vélo** devront être intégrés dans leur programmation d'activités, afin de pouvoir accéder à des lieux où ils ne sont pas ou très peu présents, en particulier sur les sentiers des zones boisées ou les parcours et chemins piétonniers à faible gabarit rencontrés dans de nombreux lotissements.

- Les agents de police municipale ne sont pas, de notre point de vue, destinés à être utilisés « en embuscade » dans leur véhicule pour relever de jour ou de nuit des infractions au code de la route, cela relève encore d'une mission régalienne de contrôle et **surtout de recherche** des infractions dévolue à la Gendarmerie Nationale.

Par contre, les agents peuvent et même doivent constater et relever des infractions de ce type de manière incidente à l'occasion d'une patrouille mobile, mais cela ne saurait en constituer **l'objectif principal et exclusif**.

- La police municipale n'**a pas pour mission d'assurer des rondes dans l'enceinte de l'hôpital de La Musse**, établissement privé qui doit en principe disposer de son propre service de sécurité interne.

- Suite à nos rencontres avec les habitants, il est apparu que le lieu de notre commune qui génère le **sentiment d'insécurité** le plus mentionné est la placette entre le Carrefour Market et les locaux de la Poste.

En l'absence de lieux publics ouverts, mais ad minima protégés de la pluie, les rassemblements de personnes constatés à cet endroit, qui est un lieu de passage assez fréquenté, sont considérés comme posant des problèmes « de sécurité », bien que comme on l'aura compris précédemment, cette notion est très relative.

Ces réunions parfois tardives, bruyantes, du fait de la consommation d'alcool ou de stupéfiants, ainsi que les dégradations constatées sur certains bâtiments collectifs ou publics aux alentours sont globalement perçues comme potentiellement dangereuses, ou à tout le moins comme **portant atteinte à la tranquillité publique**.

C'est pourquoi nous étudierons les pistes de toute nature qui permettront d'améliorer cette situation conflictuelle, en liaison **avec les habitants alentours et avec les personnes concernées qui sont mises en cause**, en allant à leur rencontre directement et en recréant du lien social souvent rompu ou oublié.

Nous savons qu'il faudra du temps pour mettre en place un dialogue, puis plusieurs types d'actions efficaces et complémentaires pour trouver des solutions partagées qui ne seront **pas uniquement à caractère répressif**.

Implantation de caméra de surveillance, renforcement des rondes en coordination avec la Gendarmerie Nationale constituent des **possibilités de réponses dans des délais courts, mais qui restent insuffisantes.**

L'éventualité d'un **déplacement des locaux actuels de la police municipale** dans ceux du fonds de commerce à côté du salon de coiffure, où était auparavant installé un tatoueur professionnel, qui est actuellement libre et à louer auprès du bailleur social propriétaire des lieux est une option à évaluer de manière approfondie, même à titre temporaire.

La police municipale serait ainsi basée **au plus près des lieux qu'elle doit surveiller avec une attention particulière**, la sécurisation du secteur de la mairie ne nécessitant pas une telle présence renforcée, surtout avec la mise en place des nouvelles caméras de surveillance dont nous allons découvrir les points d'implantations...

A terme, la disparition progressive de ce « **point de cristallisation des peurs** » passera forcément par une action combinée des services chargés de l'accompagnement social et d'associations qui seront épaulés par la commune, par exemple avec des animateurs et des citoyens volontaires et engagés dans la vie de leur quartier.

- **3) Enfin, pour être très clair** par rapport au programme de la liste de la majorité sortante :

- **Embaucherons-nous un 3ème policier municipal ?**

Non, nous estimons que pouvoir disposer de 2 personnels bien formés sera suffisant pour répondre aux missions qui leur seront confiées, et ces agents continueront d'être armés.

- **Remettrons-nous en cause le déploiement de la vidéo protection ?**

Non, la mise en place de ce dispositif qui vient juste de débiter fort opportunément sera poursuivie. Cependant, nous ne disposons même pas de la cartographie de l'implantation des caméras qui a été discutée avec la Gendarmerie Nationale, aussi nous n'excluons pas de procéder à des ajustements ou des améliorations une fois que nous disposerons d'un retour d'expérience et surtout d'un retour des avis des habitants auxquels nous offrirons la possibilité de s'exprimer régulièrement sur ce sujet comme sur d'autres.

- **Sécuriserons-nous les abords des écoles ?**

Oui, mais pas uniquement en demandant à la Police Municipale de verbaliser les véhicules mal garés des parents ou en implantant des plots en béton pour interdire leur stationnement. En prenant le temps de diffuser une information, d'entamer un dialogue et de susciter des débats avec les habitants, en particulier les riverains des écoles, nous pensons que le partage des alternatives préconisées dans notre proposition 27 « *Créer de véritables cheminements piétons et cyclables éclairés sur les axes majeurs (écoles, commerces) pour permettre aux habitants de se déplacer en toute sécurité* » sera de nature à inciter une limitation volontaire de l'usage des véhicules motorisés à proximité des établissements scolaires et des équipements sportifs, et à accroître la sécurité de nos enfants lors de leurs déplacements.

- **Réorganiserons-nous le sens de circulation et de stationnement ?**

Oui, nos propositions 27 à 34 dédiées aux flux de mobilité douce et durable ainsi qu'aux déplacements sécurisés donnent un aperçu de l'ampleur des chantiers à lancer après avoir pris l'attache des habitants dans tous ces domaines, la démarche privilégiée étant de susciter la plus forte adhésion possible, en prenant le temps nécessaire pour faire accepter ces évolutions qui auront toutes des incidences sur notre vie quotidienne.

- **Remettrons-nous en place des référents de quartier ?**

Non, pas dans l'immédiat en tout cas, et en toute franchise, ce n'est pas une priorité aujourd'hui pour nous.

Car 2 questions viennent immédiatement à l'esprit : pourquoi le système précédent mis en place n'a-t-il pas donné les résultats escomptés et pourquoi faire?

Nous restons cependant **ouverts** à une réflexion, à des initiatives d'habitants et à des propositions sur ce dispositif si elles comprennent un bilan et répondent à des objectifs bien définis et partagés.

« Saint-Sébastien pour tous » ne s'imposera pas en priorité sur une base répressive, il se construira par tous avec bienveillance, mais sans angélisme.